



Date de dépôt : 27 août 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Jacques Blondin, Christina Meissner, Xavier Magnin pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise (création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal)

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- les principes de la constitution genevoise concernant la responsabilité de l'Etat en matière d'accessibilité à la culture et de promotion de celle-ci ou encore en matière d'encouragement et de soutien au sport ;*
- les formes de soutien et de partenariat respectivement définies par les lois cantonales sur la culture (C 3 05) et sur le sport (C 1 50) ;*
- la nécessité de favoriser auprès de la population genevoise, et plus particulièrement auprès des jeunes, l'accès à l'offre culturelle et sportive genevoise ;*
- l'importance de développer ainsi son goût et son intérêt pour la culture et le sport ;*
- les initiatives canton-communes et (inter)communales permettant aux Genevoises et aux Genevois de bénéficier d'une entrée gratuite ou de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à travers le canton ;*

- *les initiatives nationales et (inter)cantonales offrant les mêmes possibilités, y compris, pour certaines d'entre elles, l'accès libre à ces mêmes activités pour un montant annuel unique,*

invite le Conseil d'Etat

- *à mettre en place un CHÈQUE SPORTS ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux clubs (entraînements à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;*
- *à mettre en place un CHÈQUE CULTURE ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux associations culturelles (cours et répétitions à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;*
- *à discuter des montants crédités sur les CHÈQUES*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat souligne qu'il souscrit pleinement aux considérants de la présente motion. L'accès facilité à la culture et au sport pour toutes et tous, et plus spécifiquement pour les moins de 25 ans, constitue un levier essentiel non seulement pour la santé physique et mentale, mais aussi pour la cohésion sociale, l'inclusion et l'égalité des chances. Dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat, il est d'autant plus important de garantir à la jeunesse genevoise un accès équitable à des activités fédératrices.

Sur les plans culturel et sportif, le Conseil d'Etat est déjà fortement engagé, notamment à travers le soutien aux institutions, aux associations, aux clubs et aux événements qui développent des offres dédiées aux jeunes publics.

Dans cette dynamique, le Conseil d'Etat travaille actuellement à une refonte en profondeur de la carte 20 ans/20 francs afin de renforcer son attractivité et son efficacité. Dans le cadre de cette révision, qui devrait se matérialiser en 2027, il est notamment envisagé d'élargir le périmètre de la carte (qui serait destinée aux jeunes âgés jusqu'à 25 ans, contre 20 ans aujourd'hui) et d'avoir une offre plus dynamique que celle qui est actuellement proposée.

Pour ce faire, les partenariats avec les acteurs culturels et sportifs seront renforcés de manière à développer une offre adaptée et attractive pour la population concernée. Il est prévu également de créer une application ainsi qu'une stratégie de communication forte pour toucher au mieux les jeunes et leur famille. Par ailleurs, pour s'assurer que les jeunes de moins de 26 ans les plus éloignées et éloignés de l'offre culturelle et sportive puissent bénéficier de ce nouveau dispositif, un réseau étroit de partenariat avec le champ du social sera développé.

Le Conseil d'Etat réaffirme donc son engagement pour une jeunesse active, intégrée et culturellement épanouie. Il poursuivra les travaux en cours en veillant à une mise en œuvre coordonnée, durable et financièrement équilibrée, pour autant que les moyens soient accordés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ